

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants - Création de 4 postes - Décision

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L422-8 du Code de l'Urbanisme fixe un seuil de 10 000 habitants à partir duquel les communes ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols (AOS).

Par ailleurs, la DDE, à l'occasion du renouvellement des conventions d'instruction en cours avec les communes de la CUB de moins de 10 000 habitants, sollicite désormais régulièrement ces dernières afin qu'elles mettent en place leur propre service instructeur.

Enfin, les mêmes communes se plaignent du décalage d'interprétation du PLU entre les services instructeurs de la DDE et les services communautaires.

Aussi, compte tenu d'une part du projet souhaité d'évolution des missions des circonscriptions de voirie vers plus de proximité et d'autre part, de la demande actuelle de 7 communes de la CUB concernées (Ambes, Artigues près- Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Saint-Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul) d'une instruction complète des AOS par les services communautaires en lieu et place de la DDE, il est aujourd'hui nécessaire d'organiser ces évolutions de manière cohérente, programmée et maîtrisée.

En effet, cette proposition de la CUB d'instruire les AOS pour le compte des communes de moins de 10 000 habitants s'inscrit pleinement dans le cadre des contrats de codéveloppement sous l'angle de la coopération technique et du projet d'évolution des missions des circonscriptions de voirie en particulier en matière d'urbanisme.

Ainsi, dans la perspective d'une instruction complète à terme des AOS pour les communes de moins de 10 000 habitants ne disposant pas de service instructeur, par les circonscriptions d'une part et la DDOA d'autre part, une proposition d'organisation et de répartition progressive des dossiers entre ces deux niveaux a pu être arrêtée de la façon suivante :

- Mars 2009, basculement de la DDOA vers les 3 circonscriptions pilotes désignées (2ème - 4ème – 6ème) de l'instruction des avis communautaires sur permis de construire jusqu'à 5 logements et jusqu'à 500 m² de SHON d'activités
- De juillet à décembre 2009, formation à l'instruction complète des 6 agents instructeurs actuels de la DDOA et lancement du recrutement de 4 agents
- Au 1er janvier 2010, instruction complète par la DDOA de toutes les AOS déposées dans les 7 communes concernées et formation des 4 agents recrutés en vue de leur transfert progressif vers les circonscriptions pilotes
- Au 1er janvier 2011, transfert définitif de l'instruction complète aux circonscriptions pilotes, pour les permis de construire jusqu'à 5 logements et jusqu'à 500m² de SHON d'activités

Ainsi, l'analyse des missions liées à l'instruction complète des AOS ainsi que l'étude des données quantitatives recueillies concernant le volume des instructions effectuées ont démontré la nécessité de procéder au recrutement de 3 agents de catégorie B administrative ou technique et 1 de catégorie C administrative ou technique.

Ces agents seront dans un premier temps affectés à la DDOA pour formation pendant l'année 2010 avant de basculer vers les centres de proximité à partir du 1er janvier 2011.

Les conventions qui seront passées avec les 7 communes d'ici la fin de l'année 2009 en application des articles combinés 423-15 du Code de l'Urbanisme et L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales auront pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services communautaires dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la commune concernée et de la fiscalité de l'urbanisme dont le permis de construire est le fait générateur.

Cette mise à disposition de services qui sera régie dans le cadre de conventions de prestation de services aura vocation à s'appliquer à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité sur le territoire de la commune et relevant de sa compétence.

Elle portera sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision, ainsi que le suivi des travaux (enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier, des déclarations d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux et contrôle de cette conformité par récolement).

Les autorisations et actes concernés ainsi que les différentes missions assurées durant les phases d'instruction, de décision et lors du contrôle de la conformité des travaux sont détaillées en annexe.

Il est à noter que ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du 18 juin 2009.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs si tel est votre avis de bien vouloir décider des créations de postes ci-dessus exposées.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012, traitements et charges compris, soit un montant de 166 713 € en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JUILLET 2009**

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009

M. BERNARD SEUROT